

246225 - Les verdicts concernant le retardataire de la prière

La question

Je voudrais connaître les dispositions détaillées qui régissent la prière de celui qui rejoint l'imam avec retard.

La réponse détaillée

Premièrement :

On lit dans *Al-Mawssou'a Al-Fiqhiya* (3/353) : « On qualifie de retardataire celui que l'imam a dépassé par toutes ou quelques Raka'ates de la prière. »

Deuxièmement :

Voici quelques verdicts concernant le retardataire :

1. Il est recommandé au retardataire de se rendre à la mosquée tranquillement et posément. La partie de la prière qu'il accomplit sous la direction de l'imam constitue le début de sa prière à lui. Si, par exemple, il rejoint l'imam à la deuxième Rak'a de la prière d'*Al-Maghreb*, cette Rak'a est bien la seconde pour l'imam mais elle est la première pour le retardataire. Ces deux verdicts sont tirés de la parole du Prophète (Bénédition et salut d'Allah soient sur lui) : « Quand vous entendez l'annonce du début de la prière (*Al-Iqama*), allez prier en marchant tranquillement et posément. Ne vous précipitez pas. Accomplissez la partie de la prière où vous avez rejoint l'imam. Quant à celle que vous avez manquée, complétez-la. » (Rapporté par *Al-Boukhari* : 600).

Certains ulémas ont formulé une exception, concernant celui qui craint de rater la prière en groupe, est qu'il lui est permis de presser le pas pour y assister.

Pour toutes fins utiles, voir les réponses données aux questions N° [23426](#) .

2. Quand le retardataire arrive alors que l'imam est en gémuflexion (*Roukou'*), il doit prononcer, debout, la formule "*Allahou Akbar*" (*Takbirate Al-Ihram*) avant de l'y rejoindre. S'il prononce *Takbirate Al-Ihram* en étant en gémuflexion, sa prière ne sera pas valide. Sous ce rapport, l'imam An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « On doit prononcer *Takbirate Al-Ihram* debout car la posture debout est une obligation. Cela s'applique au retardataire qui trouve l'imam en gémuflexion car il doit prononcer *Takbirate Al-Ihram* intégralement tout en restant en posture debout. Si une seule lettre en manquait, sa prière ne pourrait pas compter comme une prière obligatoire, à l'avis unanime de tous les ulémas. » Extrait d'*Al-Madjmou'* (3/296).
3. Si le retardataire arrive alors que l'imam est en gémuflexion, il doit, par précaution, prononcer le *Takbir* deux fois ; la première pour son entrée en prière (*Takbirate Al-Ihram*) et la seconde pour la gémuflexion. S'il se contente de la première seulement et se mettait tout de suite en gémuflexion sans *Takbir*, cela lui suffira selon l'avis juste émis par les ulémas.

On a interrogé cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) en ces termes : « Quand on arrive à la prière alors que l'imam est en gémuflexion, doit on prononcer un *Takbir* pour l'entrée en prière et un autre pour la gémuflexion, ou bien se contenter d'un seul *Takbir* puis se mettre en gémuflexion ? » Voici sa réponse : « Il serait préférable et plus prudent qu'il prononce le *Takbir* deux fois ; la première fois (*Takbirate Al-Ihram*) étant un pilier indispensable pour entrer en prière et elle doit être prononcée en posture debout. La seconde c'est le *Takbir* de la gémuflexion puisqu'on le prononce en faisant ce mouvement. Si on craint de rater la *Rak'a*, un seul *Takbir* suffira, selon le plus juste des deux avis émis par les ulémas sur la question. C'est parce qu'il s'agit de deux rites à faire au même moment, cas où le plus important peut supplanter le moins important. La *Rak'a* ainsi effectuée est valide, selon l'avis du plus grand nombre des ulémas. » Extrait de *Madjmou' Fatawa Ibn Baz* (11/245).

4. Si le retardataire entre en prière alors que l'imam est en gémuflexion, la *Rak'a* ainsi accomplie est valide, même s'il ne prononce pas le *Dhikr* prévu pour cette posture (*Soubhana-Allah...*) qu'après que l'imam s'est redressé.

5. Si le retardataire doute s'il est entré en prière alors que l'imam était encore en gémulation ou pas, il doit se fier à ce qu'il croit fortement : s'il croit fortement avoir rejoint l'imam alors qu'il était en gémulation, il a validement accompli la *Rak'a*. Autrement, elle ne peut pas être considérée comme ayant été accomplie.

On lit dans *Ach-Charh Al-Moumti'* (3/383) de Cheikh Ibn Outheïmine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) : « Question : " Si on fait *Takbirate Al-Ihram* pour entrer en prière alors que l'imam est en gémulation et qu'on le suit, et qu'ensuite on ne sait plus si on a bien trouvé l'imam en gémulation ou qu'il s'était déjà redressé ? :

- Selon l'avis adopté par l'auteur, la *Rak'a* n'est pas valide car le doute porte sur le fait de savoir si on a rejoint l'imam en gémulation ou pas. L'intéressé doit retenir ce dont il est sûr, à savoir qu'il n'a pas rejoint l'imam avant qu'il ne se redresse de la gémulation, ce qui annule cette *Rak'a*.

- Selon l'autre avis, on doit procéder sur la base de ce qu'on pense être le plus probable, ce qui nous amène à dire à l'intéressé : crois-tu fortement que tu as trouvé l'imam en gémulation ou pas ?

S'il répond : oui, je crois fortement avoir trouvé l'imam en gémulation, nous lui disons : la *Rak'a* que tu as accompli compte.

S'il dit : non, je crois fortement avoir rejoint l'imam après qu'il s'est redressé de la gémulation, nous lui disons : la *Rak'a* ne compte pas, tu dois compléter ta prière.

S'il dit : je suis hésitant et je ne crois pas fermement avoir trouvé l'imam en gémulation, nous lui disons : retiens ce dont tu es sûr. Ne compte pas cette *Rak'a* et complète ta prière.

6. Il est permis au retardataire de prier seul derrière les rangs des priants s'il ne trouve pas de place dans le rang devant lui. Pour en savoir davantage, voir la réponse donnée à la question N° [11199](#).

7. Si l'imam ajoute une *Rak'a* (supplémentaire par oubli), le retardataire devrait-il en tenir compte ? La question est l'objet d'une divergence de vues parmi les ulémas.

Cheikh Ibn Outheïmine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes : « Si l'imam faisait une prière de cinq *Raka'ates* et qu'un retardataire le rejoignait à la deuxième *Rak'a*, ce dernier mettrait-il fin à sa prière en même temps que l'imam ou faudrait-il qu'il ajoute tout seul une *Rak'a* (qu'il a ratée) ? » Voici sa réponse (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) : « Une divergence de vues oppose les ulémas sur la question. Certains pensent que lorsque l'imam, ayant accompli cinq *Raka'ates*, met fin à sa prière, le retardataire doit ajouter une *Rak'a* pour porter le nombre de ses *Raka'ates* à cinq comme l'a fait son imam. Ceci est fondé sur la parole du Prophète (Bénédition et salut d'Allah soient sur lui) : « Priez ce que vous rattrapez et complétez ce que vous avez manqué. » Pour les partisans de cet avis, le retardataire en question a raté une *Rak'a* et il doit l'accomplir. Cependant, l'avis le plus prépondérant est qu'il n'est pas permis au retardataire d'ajouter une cinquième *Rak'a* et il doit mettre fin à sa prière en même temps que son imam. En effet, l'imam est excusable pour avoir porté le nombre des *Raka'ates* à cinq [par oubli], alors que le retardataire, conscient d'avoir accompli les quatre *Raka'ates* (normales), n'est pas autorisé à prolonger la prière. Quant à la réponse concernant la parole du Prophète (Bénédition et salut d'Allah soient sur lui) "et complétez ce que vous avez manqué", le terme "complétez" indique que ce qui est manqué rend la prière incomplète, or comme il a fait quatre *Raka'ates* sous la direction de l'imam, sa prière n'est pas incomplète. Voilà la réponse à donner par rapport à cet hadith, et Allah sait mieux. » Voir les réponses données aux question N° [87853](#) .

8. Si l'imam effectue une prosternation de réparation (*Soudjoud As-Sahw*) avant la fin de la prière, le retardataire le suit en cela, qu'il aurait participé à l'oubli ou qu'il ait rejoint l'imam plus tard. Si en revanche, l'imam effectuait la prosternation de réparation après la fin de la prière, le retardataire ne le suit pas, vu l'impossibilité de le suivre dans ce cas. Pour en savoir davantage.
9. Le retardataire ne peut être considéré comme ayant accompli la prière en groupe que lorsqu'il en accomplit une *Rak'a* [au moins], et une *Rak'a* n'est accomplie que lorsqu'on entre en prière alors que l'imam est encore en gémulation.

On lit dans les Fatawa de la Commission Permanente (deuxième collection (6/255) : « Le retardataire ne peut être considéré comme ayant accompli la prière en groupe que quand il en

accomplit une Rak'a, selon l'avis juste fondé sur cet hadith : « Quiconque accomplit une *Rak'a* d'une prière, aura accompli la prière. » Rapporté par Muslim dans son *Sahih*. On accomplit une *Rak'a* quand on entre en prière alors que l'imam est encore en gémuflexion. »

10. Si le retardataire arrive à la mosquée après la dernière gémuflexion, il est préférable qu'il y rejoigne l'imam au lieu d'attendre qu'un autre groupe de priants se forme. On lit dans les Fatwa de la Commission Permanente (deuxième collection (6/225) : « Si le musulman arrive à la prière après l'ultime gémuflexion, il est préférable qu'il rejoigne l'imam, compte tenu de la portée générale de la parole du Prophète (Bénédition et salut d'Allah soient sur lui) : « Quand vous allez prier, marchez posément et accomplissez la partie de la prière où vous avez rejoint l'imam. Quant à celle que vous avez manquée, complétez-la. » Cette parole concerne ce qui précède l'ultime gémuflexion et ce qui la suit. » Pour en savoir davantage, voir la réponse donnée à la question N° [31029](#).
11. Celui qui arrive en retard à la prière du Vendredi : il n'aurait pas accompli la prière du Vendredi s'il rate la deuxième gémuflexion. Et donc s'il entre en prière alors que l'imam s'est déjà redressé de la gémuflexion de la seconde *Rak'a*, il a raté la prière du Vendredi. Il rejoint l'imam, et complète sa prière en tant que prière de *Dhohr*, une fois que l'imam termine la prière du Vendredi.
12. Par précaution, le retardataire ne doit se relever pour compléter ce qu'il a raté qu'après que l'imam ait effectué son deuxième salut.

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.